Image not found or type unknown

PRET ETUDIANT ET SURENDETTEMENT

Par **bibilou**, le **07/06/2010** à **23:02**

Bonjour,

En juin 2007, j'ai bénéficié d'un prêt étudiant d'un montant de 10000 €, six mois plus tard, j'ai été contrainte de déposer un dossier de surendettement fin décembre 2007. A l'époque de la souscription de ce prêt, on ne demandait de le rembourser trois mois avant la fin de mes études. Les chéances devaient commençer en juillet 2009 et juillet 2012. Lors du dépôt BDF, la banque a transformé ce prêt étudiant en un prêt à la consommation + une assurance mensuelle imposée par la banque. Je bénéficiais d'un moratoire jusqu'au 30 avril 2010, mais la banque m'a demandé de verser cette somme en une échéance unique le 31 mai 2010, j'ai commencé à travailler le 09/11/10, j'ai un salaire de 1450 € environ, je suis en CDD jusqu'au 30 juin et enceinte de six mois, j'ai demandé quelque mois de plus, la banque a refusé, d'une part, j'avais en son temps privilégié cette banque, dès que je recevais de l'argent, je faisais des versements, 3550 € en juillet 2009, après un versement reçu de la CIVI, puis d'autres, à ce jour, il me reste 4650 €, ayant trouvé un accord amiable avec mes autres créanciers sauf avec cette banque, le 29 mai 2010, elle m'a pris le solde de mon compte, et je me retrouve sans argent pour me nourrir ou aller travailler et je suis enceinte, je paye un loyer de 640 €, l'assurance habitation, l'assurance de mon véhicule, téléphone, de mon salaire, il me restait 500 €, la banque m'a tout pris, quels sont mes droits ? Ma maman est la caution, depuis de longs mois en arrêt de travail, elle perçoit 600 € mensuel. Par ailleurs la banque prétend (plan BDF) alors je n'avais aucun salaire depuis septembre 2006, suite à la reprise de mes études

Par **dardus**, le **11/06/2010** à **19:32**

si vous en aviez besoin:
contactez moi à mon adresse darde49@hotmail.fr
je suis au Royaume-Uni

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés